

Un car scolaire communal et son fonctionnement, combien ça coûte ?

L'examen de l'achat d'un car scolaire a été reporté d'un mois afin de permettre à la majorité de chiffrer le coût du fonctionnement.

● Guy-Pierre CRESPIN

Avec un public très nombreux la salle du conseil était comble, ce lundi à Anthisnes. Dès le début, l'ambiance était bonne, amicale même et elle le restera jusqu'à la fin de la séance, malgré des discussions serrées concernant un point bien précis :

l'achat d'un car scolaire communal de 35 places d'un coût d'environ 160 000 euros, pour lequel il était demandé aux conseillers de prendre une décision sur le mode de passation du marché et ses conditions.

L'échevin de l'enseignement, Toni Pelosato, a expliqué les raisons de ce choix d'acquisition d'un car : « le département de l'Enseignement a régulièrement recours à des sociétés de transport de personnes pour effectuer les déplacements des élèves. Du côté des garderies assurées par le service de l'Enfance, il serait également utile de disposer d'un moyen de transport adapté au ramassage scolaire,

de manière à conduire les enfants qui restent à la garderie scolaire du mercredi après-midi, depuis les différentes implantations de l'entité jusqu'à la Maison de l'Enfance située à Tavier. Pour déterminer la capacité du car, il faut tenir compte qu'une classe peut compter jusqu'à une trentaine d'élèves et que, pour assurer la sécurité des enfants lors des différentes sorties, un ou plusieurs accompagnateurs sont indispensables ». Et d'en arriver directement au niveau de l'achat, soit quelque 160 000 euros.

Le MR-IC veut des chiffres, quels sont-ils ?

C'est le moment choisi par Françoise Keyzers (MR-IC)

pour demander des chiffres qui tiennent compte, non pas de l'achat, mais de l'ensemble du fonctionnement et des frais que cela comporte. En résumé, que faudra-t-il déboursier chaque année pour : le fonctionnement du car, les entretiens et les réparations ?

Et encore : les chauffeurs et leur salaire, les accompagnateurs et bien d'autres frais induits par cette opération ?

En fait, la majorité n'avait pas de dossier à proposer à ce niveau et les arguments avancés étaient assez vagues : « Satracom et d'autres sociétés coûtent cher ! Il ne s'agit ici que de dire oui à un mode de passation de marché.

Nous sommes les seuls dans la région à ne pas avoir de car... eh oui ! »

Non satisfaite, l'opposition se retire pour se concerter et demande ensuite le report du point et l'obtention d'une « étude réelle du coût.

Puis c'est au tour de la majorité de se retirer pour adopter une position. « Nous ne demandons qu'à dire « Oui », mais nous voulons des éclaircissements, » souligne le MR-IC. Le point sera reporté au prochain conseil.

Il faut savoir que le montant de l'achat est déjà prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2012 et prélevé sur le fonds de réserve extraordinaire. ■